



CP LE HAVRE

Le fait du prince ! (Nominée sans concourir)

Le Havre, le 15 juillet 2024,

Ce jour, le 15 juillet 2024, une incompréhension totale s'est abattue sur le centre pénitentiaire du Havre.

En effet, les personnels, ainsi que l'**UFAP UNSa Justice** apprennent avec écoëurement que notre cher directeur a décidé d'attribuer de façon arbitraire un poste hors détention (renfort vagemestre) à une Collègue surveillante qui est arrivée aujourd'hui même à l'établissement.

Vous avez mis bien plus de temps à nommer un agent au poste SAS véhicules, et nous attendons toujours la nomination d'un agent au poste fixe buanderie, mettant en difficulté l'établissement.

Pour rappel, M. le Directeur, le centre pénitentiaire du Havre souffre d'un manque d'effectif sans précédent, les feuilles de service sont de vrais gruyères, les agents sont épuisés tant ils sont rappelés sur leurs jours de repos...

Aucun appel d'offre concernant ce poste puisqu'il n'existe pas à l'organigramme.

Votre décision est une insulte à l'égard des surveillants... Surtout quand on connaît **le nombre de rappels intempestifs, les heures supplémentaires à gogo, des journées de travail épuisantes...**

En tant que chef d'établissement, vous feriez bien de prendre de la hauteur et ne pas mélanger vie privée et vie professionnelle.

Car, les personnels, eux aussi ont une vie à l'extérieur, *mais ne sont pas en couple avec « le patron ».*

M. le directeur, c'est une de vos premières décisions depuis votre arrivée, qui ne laisse présager rien de bon pour les personnels.

L'UFAP UNSa Justice vous demande de revoir votre copie s'agissant de cette nomination !

Contrairement à vous, nous travaillons pour le collectif, sans conflit d'intérêt...

Pour le bureau local **UFAP UNSa Justice**
Billy DORILAS